

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 2 octobre 2017 à 11 h 00 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est présent. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la rencontre au téléphone.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 11 h 00.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
  2. Adoption de l'ordre du jour;
  3. GRH :
    - 3.1 Rapport verbal et écrit – recommandation de la direction générale;
    - 3.2 COSMOSS – Contrat de travail de madame Cécile Régazzi au poste d'accompagnatrice dans la démarche de cohésion et autorisation de signature d'une lettre d'entente;
  4. Fermeture de la séance.
- 

**RÉSOLUTION 557-10-17**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des membres du comité administratif sont présents et forment quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres constatent l'avis de convocation dûment signifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par courrier recommandé ou en mains propres, le 27 septembre 2017, pour la tenue de la séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** tenir une séance extraordinaire du comité administratif et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 558-10-17**

#### **MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE – FIN DU LIEN D'EMPLOI D'UNE SALARIÉE RÉGULIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres prennent connaissance du rapport verbal et écrit relatif à la prestation de travail de l'analyste financière, salariée régulière de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les échanges entre les membres du comité administratif et la direction générale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres acceptent les conclusions et recommandations du rapport verbal et écrit susmentionné;

**QUE** le comité administratif mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle mette fin au lien d'emploi de la personne salariée régulière détentrice du poste d'analyste financière selon les modalités prévues et dans le respect de la convention collective.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 559-10-17**

#### **COSMOSS – SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME CÉCILE RÉGAZZI AU POSTE D'ACCOMPAGNATRICE DANS LA DÉMARCHE DE COHÉSION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le comité local de coordination COSMOSS (CLC) et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre les objectifs du plan d'action, il y a lieu de procéder à l'embauche contractuelle d'une accompagnatrice dans le cadre de la démarche de cohésion de COSMOSS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à procéder à la signature du contrat de travail de madame Cécile Régazzi au poste d'accompagnatrice pour la période du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018;

D'autoriser le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602, pour intégrer ledit contrat de travail à la convention collective.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 560-10-17**

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 11 h 40.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet  
André Morin

*(signé)*

---

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
André Morin*